

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017 A 18 H

Le trente juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magalie BOISSET, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absentes excusées et ont donné procuration : Patricia CHATELIN a donné procuration à Sébastien NODARI, Violette MARCHADIER a donné procuration à Jacques POUGET.

Etait absente : Mme Aline JACQUET.

Madame Marie-Christine LAPEYRE est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 12 Juin 2017, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite et le compte-rendu est approuvé à la majorité avec 3 oppositions (Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2017-21 : **modification de l'acte constitutif de la régie piscine : activités sportives encadrées au sein de la piscine municipale :**

Attribution d'une indemnité de responsabilité au mandataire suppléant (Kelly Gaudfrin)

2017-22 : **modification de l'acte constitutif de la régie piscine : droits d'entrées :**

Attribution d'une indemnité de responsabilité au mandataire suppléant (Kelly Gaudfrin)

2017-23 : **travaux de broyage forestier** pour un montant de 9 460 € et 11 352 € TTC à l'entreprise GILES Nicolas pour le débroussaillage des terrains du futur complexe sportif.

2017-24 : **Fixation d'un montant de tarif et de caution pour la location de matériels (tables + chaises)** par des privées pour des activités lucratives : forfait : 100 € - caution : 300 €.

ORDRE DU JOUR :

1 – Travaux église St QUIRIN : avenants lot 5 : électricité

Mme DUCHENE Gaëlle, architecte du patrimoine nous présente une proposition de devis pour le lot électricité (5).

Le montant du marché du lot 5 est de 7 550.20 € HT et 9 060.24 € TTC.

Le montant de l'avenant est de 955 € HT, soit 1146 € TTC.

Soit un nouveau montant de marché de 8 505.20 € HT et de 10 206.24 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition d'avenant présenté ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

2 – Election des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Suite au déroulement de l'élection des délégués et des suppléants en vue d'élire les sénateurs au suffrage universel indirect le 24 septembre 2017, le résultat est le suivant.

Les conseillers municipaux de LALBENQUE doivent élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Deux dépôts de liste ont été faites, la liste de la majorité **Lalbenque pour tous**, liste entière et la liste de l'opposition **Lalbenque avant tout** avec une liste incomplète.

Le quorum est atteint avec 16 conseillers présents.

Il y a eu 18 suffrages exprimés (car 2 pouvoirs de conseillères absentes), pas de bulletin blanc, pas de bulletin nul et le résultat est le suivant :

5 Délégués :

- Jacques POUGET,
- Marie-Christine LAPEYRE,
- Philippe PARIAT,
- Karine BACH,
- Sébastien NODARI

3 Suppléants :

- Magalie BOISSET,
- Stéphane DOLO,
- Violette MARCHADIER.

Le procès-verbal de l'élection et l'annexe concernant la proclamation des résultats ont été déposés à la Préfecture, contrôle de légalité avant 22 h le 30 juin 2017.

3 – Questions diverses :

Rythmes scolaires :

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 est paru relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Il permet au DASEN (Directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, de pouvoir autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, lorsque celui-ci est saisi de la proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école.

- le conseil d'école s'est réuni le **jeudi 29 juin à 18 h** et a voté pour le retour aux 4 jours d'écoles (lundi-mardi-jeudi-vendredi) à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Le Maire a proposé à son assemblée de suivre la décision du conseil d'école et **après délibération l'assemblée a validé à l'unanimité de solliciter la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.**

Avec ces 2 avis, le Maire va saisir le DASEN (Directeur académique des services de l'Education Nationale) qui peut autoriser ou non la demande de dérogation. L'avis du DASEN est présenté en CDEN (Conseil Départemental de l'Education National) commission consultative le 4 juillet prochain et une décision définitive sera prise le jeudi 13 juillet 2017.

- **Accompagnatrices de bus scolaires :**

Monsieur le Maire rappelle les éléments énoncés lors du précédent conseil municipal, à savoir : à compter du 1^{er} septembre 2017, la Région deviendra compétente en lieu et place du département en transports scolaires.

Après concertation avec la Région, le Département assurera ce service par délégation pour la préparation de l'année scolaire 2017/2018, cette modification de compétences soulève deux questions au regard des services rendus à la population de notre département rural :

- **Principe de la gratuité** : le Conseil Départemental avait délibéré et mis en place la gratuité des Transports Scolaires, afin de permettre un accès égal à tous.
- **Accompagnements scolaires** : le Conseil Départemental a décidé la suppression des accompagnateurs dans les Transports Scolaires, il s'agissait d'une spécificité lotoise. Ce dispositif n'a pas été retenu dans les éléments constitutifs du transfert de compétence, du Département vers la Région.
- Le Département propose aux communes qui le souhaitent une aide financière transitoire pour faciliter la poursuite de ce dispositif d'accompagnement à leur niveau en participant à hauteur de **50 %**.

Je vous propose de solliciter le Conseil Départemental pour une participation à hauteur de 50 % du financement.

Après examen et délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à solliciter le Conseil Départemental.

La commune s'engage à recruter un(e) accompagnateur pour chaque bus pour la prochaine rentrée scolaire.

- Pour information, le Maire a reconduit le marché avec le groupement d'électricité de la Fédération d'Energies du Lot et d'autres syndicats (**délibération initiale d'adhésion au groupement le 20/04/2015**) pour les tarifs jaunes supérieurs à 36 kva. Le marché était de 2 ans du 01/01/2016 au 31/12/2017 et il sera renouvelé à compter du 01/01/2018 pour 2 ans renouvelable 2 fois, soit 4 ans.
- Daniel PASQUIER souhaite intervenir sur le chantier de la traverse des jardins, en indiquant que le résultat obtenu (revêtement, grillage) n'obtient pas l'unanimité auprès des riverains.
- Le conseil municipal a évoqué la mémoire de Simone VEIL.

Plus aucune question à l'ordre du jour et la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire

Jacques POUGET.